

# Conditions Générales de Vente

## Définitions

**Client** : personne physique ou morale, qui achète ou accepte d'acheter des Produits et/ou des Services à allentis.

**Confirmation de Commande** : acceptation écrite par allentis d'une commande émise par un Client.

**Droit de Propriété Intellectuelle** : inclut entre autres, les marques, les brevets, les dessins, modèles et croquis, toutes les applications de ces droits de propriété, le droit d'auteur, le savoir-faire de l'entreprise, les noms commerciaux, les signes et sigles techniques et tout autre droit de propriété intellectuelle protégé quel que soit le pays dans lequel s'applique la protection.

**Logiciel** : un système d'exploitation, un logiciel intégré, un logiciel applicatif ou d'autres logiciels conçus et développés par allentis, et/ou propriété d'allentis et/ou fournis en licence par allentis.

**Prix** : prix des Produits et/ou Services vendus par allentis au Client.

**Produit** : bien matériel ou logiciel décrit dans tout document publié par allentis et vendu par allentis.

**allentis** : société allentis telle qu'identifiée sur les documents émis par elle.

**Service** : prestation de service effectuée par allentis ou par un de ses sous-traitants.

## 1. Champ d'application des présentes Conditions Générales de Vente

**1.1** Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à tous les contrats de vente de Produits et /ou de Services d'allentis aux Clients.

**1.2** Ces Conditions Générales de Vente excluent l'application de toutes autres conditions générales sauf en cas d'acceptation écrite d'allentis lors de la vente de Produits et/ou de Services au Client.

**1.3** En passant une commande de Produits et/ou de Services, le Client accepte expressément les présentes Conditions Générales de Vente.

**1.4** L'acceptation de la commande du Client par allentis est matérialisée par l'envoi d'une Confirmation de Commande au Client au moyen d'un courrier électronique.

## 2. Modifications de devis

allentis peut apporter des modifications aux spécifications techniques des Produits et Services indiqués dans tout devis ou Confirmation de Commande. Dans ce cas les fonctionnalités pour le Client seront équivalentes.

## 3 Prix et conditions de paiement

**3.1** Le prix que doit payer le Client est indiqué sur la Confirmation de Commande d'allentis et sur la/les facture(s) émise par allentis.

**3.2** Le/les paiement(s) est effectué dans les 30 jours nets suivant la date de facture, sauf accord différent intervenu entre allentis et le client.

**3.3** Si le règlement de la facture n'est pas effectué dans le délai imparti par allentis, et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure par écrit, le Client pourra se voir appliquées des pénalités sur le montant dû, calculées sur la base du triple du taux d'intérêt légal à la date d'émission de la facture. allentis pourra alors suspendre ses livraisons jusqu'au paiement de la facture due. Les frais de recouvrement seront à la charge du Client.

## 4. Livraison

Les livraisons de produits sont opérées (i) par courrier électronique avec demande d'avis de lecture, adressée à la/les personne(s) indiquée sur la Confirmation de Commande, OU (ii) par un prestataire transporteur, OU (iii) par un personnel allentis. Un délai de livraison indicatif est indiqué sur la Confirmation de Commande.

## 5 Garantie et Support

**5.1** A compter de la date de livraison, allentis répare ou remplace les Produits dans le cadre d'une garantie minimum de trois mois. Passé ce délai, allentis interviendra si un service de support a été souscrit par le Client, et pendant la durée de souscription. Le service de support est fourni par courrier électronique ou par téléphone.

**5.2** allentis fera ses meilleurs efforts pour intervenir dans les délais indiqués dans le Contrat de Support du client.

**5.3** allentis n'est responsable ni des pertes ni des dommages directes ou indirectes du Client résultant du non-respect de délais d'intervention de support, et allentis ne saurait encourir aucune autre responsabilité d'ordre contractuel ou délictuel à cause d'un défaut du Produit ou pour ne pas avoir solutionné des défauts du Produit dans un délai raisonnable, autre que celle prévue par l'article « Responsabilités ».

**5.4** Les obligations d'allentis concernant la garantie et le support des Produits sont subordonnées à une utilisation adéquate des Produits, conformément aux instructions données par les techniciens d'allentis et/ou décrites dans la documentation des produits.

**5.5** Aucune garantie, expresse ou implicite, de bon fonctionnement, de performance, ou d'adéquation par rapport aux objectifs du Client n'est fournie par allentis.

**5.6** Le Client est responsable de la sauvegarde de ses données ainsi que de leur confidentialité, et cela même en cas d'intervention d'allentis sur les Produits dans le cadre d'un Contrat de Support.

## 6. Force Majeure

Aucune partie n'est responsable de la non exécution de ses engagements en cas de circonstances causées par des événements échappant à son contrôle raisonnable, notamment les suivants : grèves, maladies, actes terroristes, guerres, problèmes affectant les fournisseurs, les transports ou la production, variation inhabituelle des taux de change, actes des autorités publiques ou catastrophes naturelles. Chaque partie aura droit à un délai supplémentaire d'exécution. Si une telle situation dure plus de 90 jours, le contrat pourra être résolu par écrit par l'une ou l'autre partie, et cela sans qu'aucune indemnité ne soit due.

**7. Responsabilité** allentis est responsable pour les dommages corporels, et pour les dommages matériels qui auront été prouvés et causés à des biens privés par sa négligence ou sa faute intentionnelle ou celle de ses employés ou de ses sous-traitants. Hormis en ce qui concerne les dommages corporels ou les décès, la responsabilité d'allentis est limitée au Prix payé par le Client pour le Produit ou le Service concerné. allentis décline toute responsabilité pour :

- (i) Les dommages résultant d'un défaut d'un Produit ou Service qui ont été réparés par allentis dans un délai raisonnable ;
- (ii) Les préjudices indirects ou immatériels tel que les pertes de chiffres d'affaires, de profits, de salaires, de revenus, d'économie escomptée, de données, de manque à gagner ;
- (iii) Les dommages que le Client aurait pu éviter en respectant les conseils et instructions d'allentis ;
- (iv) Les dommages commis par allentis résultant de l'utilisation des matériels et logiciel fournis ou choisis par le Client et non conçus par allentis, ou du fait de l'application des instructions données par le Client à allentis ;
- (v) Les pertes et/ou dommages résultant de l'absence de copies de sauvegarde de données de toute nature par le Client.

## 8. Propriété Intellectuelle et Logiciels

**8.1** allentis mettra hors de cause le Client en cas de réclamation, de demande, d'action en justice si l'utilisation du Produit enfreint les droits de propriété intellectuelle de tiers. Dans ce cas, allentis pourra l'échanger, le modifier ou le rembourser en tenant compte de la dépréciation de valeur venant en déduction du Prix.

**8.2** Le Client indemniserà allentis pour toute contrefaçon ou violation du droit de propriété intellectuelle intégré dans le Produit du fait du Client.

**8.3** Le Client doit notifier immédiatement à allentis toute réclamation pour contrefaçon ou usage non autorisé du Produit ou des droits de propriété intellectuelle qu'il comporte.

**8.4** allentis n'indemniserà pas le Client en ce qui concerne (i) les Produits Tiers, (ii) les modifications ou utilisations non autorisées du Produit (iii) toute réclamation du fait de l'utilisation des Produits associée à des éléments non fournis par allentis. Le Client doit se conformer aux conditions de licences des logiciels et aux instructions des documentations.

## 9. Contrôle de l'exportation

Les Produits peuvent être soumis aux lois sur le contrôle des exportations en vigueur aux Etats Unis et dans l'Union européenne ainsi qu'aux lois du pays où ils sont livrés ou utilisés. Conformément à ces lois, les Produits ne peuvent être vendus, loués ou transférés à des utilisateurs ou pays soumis à restriction. Le Client en est informé et accepte de se conformer aux dites lois.

## 10. Protection des données personnelles

Dans le cadre des relations commerciales et techniques, allentis peut collecter des données sur les personnels du Client. Ces données personnelles sont conservées et traitées conformément aux lois applicables sur la protection des données personnelles.

## 11. Confidentialité

allentis et le Client doivent traiter les informations confidentielles qu'elles échangent avec la plus stricte confidentialité.

## 12. Résiliation

**12.1** allentis et le Client peuvent résilier les présentes Conditions Générales de Vente et si l'un ou l'autre : (i) commet un manquement grave à ses obligations contractuelles et ne le répare pas dans un délai de 30 jours suivant une mise en demeure écrite ; ou (ii) devient insolvable ou incapable de payer ses dettes à leur date d'exigibilité.

**12.2** allentis peut résilier ce contrat sans préavis si : (i) le Client ne paie pas une facture due à la date prévue ; ou (ii) le Client enfreint les lois sur le contrôle des exportations.

**12.3** Les articles suivants survivront quelle qu'en soit la raison à l'expiration de ces Conditions Générales de Vente et continueront à lier allentis et le Client, et leurs successeurs dûment habilités : 3.2, 3.3, 5.5, 5.6, 7, 8, 9, 11, 13.

## 13. Loi applicable et Jurisdiction

**13.1** Ces Conditions Générales de Vente sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

**13.2** Si une clause de ces Conditions Générales de Vente était déclarée nulle par un tribunal, les autres clauses continueraient de s'appliquer.

**13.2** Toute notification concernant l'application de ces Conditions Générales de Vente doit être adressée par écrit à un représentant légal de l'autre partie, aux adresses indiquées sur les factures émises par allentis.

**13.3** La Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au présentes Conditions Générales de Vente.

## 14. Cession

allentis et le Client ne peuvent céder, sous-traiter ou transférer leurs droits et/ou obligations des présentes Conditions Générales de Vente en tout ou en partie à un tiers qu'avec l'accord écrit de l'autre partie.

## 15. Divers

Le Client peut trouver sur le site internet [www.allentis.eu](http://www.allentis.eu) des informations sur les Produits et Services d'allentis, ainsi que sur les annonces, avis et politiques de la société. Il peut adresser à [info@allentis.eu](mailto:info@allentis.eu) toute demande sur ces sujets.